

**Demande en vue de l'obtention d'une aide financière
suite à la tornade du 9 août 2019**

A) DEMANDEUR

Nom et prénom	
N° et rue	
CP et localité	
Matricule du demandeur	
Tél. / GSM	
E-mail	

Compte en banque	
Titulaire du compte	
IBAN	

B) DEGATS

Lieu du sinistre	
N° et rue	
CP et localité	
Type de résidence	<input type="checkbox"/> maison unifamiliale <input type="checkbox"/> maison à appartements <input type="checkbox"/> autre :
Le demandeur est	<input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> copropriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> autre :

C) PRISE EN CHARGE DES DÉGÂTS NON REMBOURSES

Les dégâts sont à déclarer auprès

- 1) des compagnies d'assurances
- 2) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MIFA)

Après règlement des dégâts par les assurances et, le cas échéant, par le ministère susmentionné, des dégâts éventuellement non remboursés ou partiellement remboursés peuvent être déclarés auprès de la Commune de Käerjeng.

Un comité de gestion, composé de représentants des collègues échevinaux et des offices sociaux des communes de Pétange et de Käerjeng ainsi que des deux associations sans buts lucratifs « Käerjeng hëlleft » et « Fir e gudden Zweck – Gemeng Péiteng », décidera après analyse des dossiers introduits de l'allocation des fonds.

Pièces à joindre obligatoirement à la demande :

- lettre de réponse des compagnies d'assurances et du MIFA
- copies des factures acquittées
- relevé (en annexe) des coûts ainsi que des montants pris en charge par les assurances respectivement le MIFA, dûment complété et signé
- pour les copropriétés, répartition des frais au niveau de la co-propriété et informations sur le millièmes / tantièmes
- si possible, des photos des dégâts non pris en charge par les assurances respectivement le MIFA

Pour les co-propriétés, les demandes introduites de manière collective ne sont pas admissibles. Elles doivent être introduites par chaque propriétaire y ayant sa résidence principale.

Pour tout renseignement complémentaire, appelez le 500 552 383.

Je soussigné(e) affirme être propriétaire des biens mobiliers et, le cas échéant, immobiliers déclarés endommagés et/ou détruits. Je certifie sur l'honneur que les déclarations indiquées dans le cadre de la présente demande sont sincères et complètes.

En outre, j'autorise la Commune de Käerjeng :

- à vérifier les données indiquées et à demander à qui de droit, notamment à ma compagnie d'assurances et au Ministère de la Famille des informations supplémentaires au sujet des sinistres déclarés,
- à mettre mes données nominatives sur support informatique.

_____, le _____ 2020

(signature)

Le présent formulaire avec toutes les pièces à l'appui doit être déposé à Commune de Käerjeng pour le 30 avril 2020 au plus tard (24, rue de l'Eau; L-4920 Bascharage).

Relevé des coûts ainsi que des montants pris en charge par les assurances / le ministère

	Nom de l'entreprise / descriptif des travaux réalisés	Montant de la facture	Montant remboursé par les assurances	Montant remboursé par le MIFA	Solde restant
1)					
2)					
3)					
4)					
5)					
6)					
7)					
8)					
9)					
10)					
	TOTAL				

_____, le _____ 2020

(signature)